



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 17 juin 2025

EXTRAIT N°3/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 17 juin 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 17 membres

Dans la séance du mardi 17 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 3/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'accepter les comptes 2024 et leur annexe, tels que présentés et clôturés sur un bénéfice net de Fr. 55'262.14.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2025.

Oui : 17
Non : 0
Abstention : 0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président

La Secrétaire

Patrick Savoy

Alexandra Schorderet



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 17 juin 2025

EXTRAIT N°4/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 17 juin 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 17 membres

Dans la séance du mardi 17 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 4/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, avec maintien du taux d'imposition à 73 pts et reconduction des autres impôts sans changement, conformément au projet annexé au préavis 4/2025,

Article 2 que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2025.

Oui : 17
Non : 0
Abstention : 0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président

La Secrétaire

Patrick Savoy

Alexandra Schorderet



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 17 juin 2025

EXTRAIT N° 5/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 17 juin 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 17 membres

Dans la séance du mardi 17 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 5/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- Article 1** de porter la dépense d'investissement totale pour la réfection de la RC 276, tronçon du carrefour du Châtelard à l'entrée N-E du village, y compris mesures de mobilité douce, à Fr. 2'300'000.— ;
- Article 2** d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 600'000.— pour la réfection de la RC 276, tronçon du carrefour du Châtelard à l'entrée N-E du village, y compris mesures de mobilité douce ; ce montant est accordé en complément des Fr. 1'700'000.— accordés le 18 juin 2018 (préavis 3/2018) ;
- Article 3** de financer le crédit complémentaire de Fr. 600'000.— par un emprunt auprès d'un établissement bancaire de la place, aux meilleures conditions du marché. La somme totale sera consolidée par tranches de Fr.150'000.— minimum, au gré de l'avancement des travaux;
- Article 4** de rembourser l'emprunt final de Fr. 2'300'000.— sur une période maximale de 30 ans dès la fin des travaux.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2025.

Oui :	15
Non :	2
Abstention :	0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président

La Secrétaire

Patrick Savoy

Alexandra Schorderet

